

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ**  
**Séance publique du 25 MAI 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le dix-huit mai deux mil vingt s'est réuni, salle Alphonse Vittoz, sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire sortant.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : .....15  
Présents : .....15  
Votants : .....15  
Date de convocation : 18/05/2020

Présents : CHENEVAL Laurette, SOLLIER Marie, VERNANCHET Corinne, BUCHACA Joël, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, GERMAIN Grégory, JOLY Philippe, LUCE Fabien, PERROUX Maxime, BIDAUT Céline, DE MARCO-PENLOU Marine, FILET François, BOTTOLIER-CURTET Christian, MEURIER-TUPIN Christophe  
Absents représentés : néant  
Absents excusés : néant

Monsieur PERROUX Maxime est désigné secrétaire de séance.

▪ **INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal des membres du conseil par ordre alphabétique :

BIDAUT	Céline
BOTTOLIER-CURTET	Christian
BUCHACA	Joël
CHENEVAL	Laurette
DE MARCO-PENLOU	Marine
DEMOULIN	Jean-Philippe
FILET	François
GERMAIN	Grégory
JOLY	Philippe
LUCE	Fabien
MEURIER-TUPIN	Christophe
PAUTLER	Claude
PERROUX	Maxime
SOLLIER	Marie
VERNANCHET	Corinne

Et déclare les membres du conseil municipal installés dans leur fonction. Lecture de la charte de l'élu.

▪ **DELIBERATIONS**

**N°1 DELIBERATION N°2020-14 : ELECTION DU MAIRE**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et lu la charte de l'Elu.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude PAUTLER, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Après appel à candidature, **une conseillère s'est portée candidate : Madame Laurette CHENEVAL.**

En application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Mesdames BIDAUT Céline et DE MARCO-PENLOU Marine, désignées assesseurs par l'ensemble des conseillers, ont recensé 15 bulletins de vote dans l'urne.

Résultat du vote : Madame Laurette CHENEVAL obtient 15 voix.

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 15 voix, la majorité absolue est portée à 8 voix.

Monsieur Claude PAUTLER constate le nombre de suffrages recueillis par la candidate et proclame Madame Laurette CHENEVAL, élue Maire de la commune de Ville-en-Sallaz.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité des votants,

PREND ACTE de ladite proclamation par laquelle **Madame Laurette CHENEVAL est élue Maire de Ville-en-Sallaz.**

### **N°2 DELIBERATION N°2020-15 : Fixation du nombre d'adjoints**

Madame le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2, le Conseil Municipal peut fixer le nombre des Adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal de l'assemblée. En ce qui concerne VILLE-EN-SALLAZ, le nombre maximum est de QUATRE. Madame le Maire propose par conséquent de créer QUATRE postes d'Adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité des votants,

ADOpte la proposition de Madame le Maire ;  
ACCEPTE la création de QUATRE postes d'Adjoints.

### **N°3 DELIBERATION N°2020-16 : Election des adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-15 du 25 mai 2020 fixant à quatre le nombre de postes d'adjoints pour la commune de Ville-en-Sallaz ;

Madame le Maire rappelle que l'élection des Adjoints se déroule au scrutin uninominal. Les Adjoints, tout comme le Maire, sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

#### **- Election du premier adjoint :**

Après appel à candidature, **1 conseiller s'est porté candidat : Monsieur BUCHACA Joël.**

Mesdames BIDAUT Céline et DE MARCO-PENLOU Marine, désignées assesseurs par l'ensemble des conseillers, ont recensé 15 bulletins de vote dans l'urne.

Résultat du vote : Monsieur Joël BUCHACA obtient 15 voix.

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 15 voix, la majorité absolue est portée à 8 voix.

Madame le Maire constate le nombre de suffrages recueillis par le candidat et proclame **Joël BUCHACA, élu Premier adjoint.**

#### **- Election du 2ème adjoint :**

Après appel à candidature, **1 conseillère s'est portée candidate : Madame SOLLIER Marie.**

Mesdames BIDAUT Céline et DE MARCO-PENLOU Marine, désignées assesseurs par l'ensemble des conseillers, ont recensés 15 bulletins de vote dans l'urne.

Résultat du vote : Madame SOLLIER Marie obtient 15 voix.

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 15 voix, la majorité absolue est portée à 8 voix.

Madame le Maire constate le nombre de suffrages recueillis par la candidate et proclame **Marie SOLLIER, élue 2ème adjoint.**

- **Election du 3ème adjoint :**

Après appel à candidature, **1 conseiller s'est porté candidat : Monsieur PAUTLER Claude.**

Mesdames BIDAUT Céline et DE MARCO-PENLOU Marine, désignées assesseurs par l'ensemble des conseillers, ont recensé 15 bulletins de vote dans l'urne.

Résultat du vote : Monsieur PAUTLER Claude obtient 15 voix.

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 15 voix, la majorité absolue est portée à 8 voix.

Madame le Maire constate le nombre de suffrages recueillis par le candidat et proclame **Claude PAUTLER, élu 3ème adjoint.**

- **Election du 4ème adjoint :**

Après appel à candidature, **1 conseiller s'est porté candidat : Monsieur Jean-Philippe DEMOULIN.**

Mesdames BIDAUT Céline et DE MARCO-PENLOU Marine, désignées assesseurs par l'ensemble des conseillers, ont recensé 15 bulletins de vote dans l'urne.

Résultat du vote : Monsieur Jean-Philippe DEMOULIN obtient 15 voix.

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 15 voix, la majorité absolue est portée à 8 voix.

Madame le Maire constate le nombre de suffrages recueillis par le candidat et proclame **Jean-Philippe DEMOULIN, élu 4ème adjoint.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité des votants,

PREND ACTE des dites proclamations ;

ELIT :

- **Joël BUCHACA, Premier Adjoint,**
- **Marie SOLLIER, 2ème Adjointe,**
- **Claude PAUTLER, 3ème Adjoint,**
- **Jean-Philippe DEMOULIN, 4ème Adjoint.**

**N°4 DELIBERATION N°2020-17 : Désignation des conseillers communautaires**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-14 du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-16 du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjointes ;

En application de l'article L.273-11 du Code électoral disposant que « les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité des votants,

PREND ACTE de la désignation de Mme Laurette CHENEVAL, Maire, et de Monsieur Joël BUCHACA, Premier Adjoint, en tant que conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R).

L'ordre du jour et les questions ou points divers étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 13.

Prochain Conseil Municipal : jeudi 11 juin 2020, 20h15.

Compte-rendu affiché le 26 mai 2020

L'intégralité des délibérations sont  
consultables en mairie

Le Maire,

Laurette CHENEVAL.